

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un et le douze octobre à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le sept octobre, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Étaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armelline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Hervé GONNON, Yamina MAHOUCHE, Aline MONTILLA, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Marianne TARDY.

Excusé(s) : Mickaël DURAND, Gahitan FAUST.

Absent(s) : Aucun.

Ont donné pouvoir : Aucun.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire remercie les élus et le Conseil municipal junior présents le 18 septembre lors de la journée « porte ouverte inaugurale » de la mairie. Cette inauguration fut un réel succès. Des visiteurs se sont présentés matin et après-midi pour une visite des lieux et de la très belle exposition « La Marianne des collines ».

Monsieur le Maire propose à ce sujet l'acquisition par la municipalité d'une reproduction agrandie de la « Marianne des collines » originale de Marie-Céline AUDIGANE. Celle-ci pourrait être installée à l'entrée de la mairie contre le mur en galets au fond de la cour intérieure. Le budget s'élève à 700 €. Tous les membres de l'assemblée sont favorables à cette proposition. Il conviendra toutefois d'avoir des précisions sur les matériaux et la durabilité du produit.

Monsieur le Maire évoque également le Congrès départemental de l'ANACR qui s'est déroulé à la salle des fêtes samedi 9 octobre. Celui-ci a parfaitement été organisé par Gilles Bruyat, président du Comité Drôme nord. Environ 60 personnes ont participé. Un dépôt de gerbe a été effectué au monument aux morts avec la participation des enfants du Conseil municipal junior.

Monsieur Gilles BRUYAT remercie à son tour le Conseil municipal et les élus ayant aidé à la préparation de cette journée, ainsi que les élus du Conseil municipal junior.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Aline MONTILLA est désignée pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de séance du 13 septembre 2021

Le procès-verbal de séance du 13 septembre 2021 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Aucune remarque n'est effectuée. Le procès-verbal de séance du 13 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu-compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. et point sur les déclarations d'intentions d'aliéner reçues

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations effectuées par le conseil municipal. Les principales décisions et dépenses réalisées depuis la dernière séance concernent les sujets suivants : fauchage chemins, coût service ADS 2021, sable boulo-drome, perche élagage, stores pour l'école, travaux plomberie appartement gendarmerie, maintenance chaudière bois, maintenance copieurs 4^e trimestre, participation feu d'artifice à Manthes, travaux voirie 2021.

Monsieur le Maire rend également compte des déclarations d'intention d'aliéner et des avis SAFER sur bâtis reçus en mairie depuis la dernière séance. Il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain.

3. Proposition de convention unique santé et sécurité au travail par le Centre de Gestion de la Drôme

Monsieur le Maire rappelle que l'autorité territoriale doit veiller à l'état de santé des agents territoriaux en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions. Chaque collectivité doit également disposer d'un service de médecine préventive et ce service peut être établi auprès d'un service créé par le Centre Départemental de Gestion. Le Centre de Gestion de la Drôme a mis en place un tel service.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion, afin de faciliter et d'améliorer nos démarches administratives, a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes :

- Médecine du travail : visite médicale périodique, visite médicale d'embauche, entretien infirmier, intervention en milieu de travail...
- Inspection en santé et sécurité au travail : contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail, proposition de mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,
- Psychologie du travail et des organisations : accompagnement à l'optimisation du fonctionnement des collectifs de travail,
- Coaching : aide au développement de nouvelles compétences, amélioration des pratiques managériales.

Le détail des missions figure dans la convention unique. Une grille tarifaire est également annexée à la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer à la convention unique de santé et sécurité au travail (CUSST) gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1^{er} janvier 2022.

4. Proposition de convention unique archives numérisation RGPD par le Centre de Gestion de la Drôme

Monsieur le Maire parle du règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Il rappelle également que chaque collectivité est propriétaire de ses archives et est tenue d'en assurer la conservation et la mise en valeur. Les élus des collectivités sont responsables au civil comme au pénal de la bonne gestion de leurs fonds d'archives et qu'à cette fin les dépenses archivistiques constituent une dépense obligatoire.

Le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur depuis le 25 mai 2018 et les collectivités ont l'obligation de se mettre en conformité avec celui-ci.

Ces services d'archives et de RGPD peuvent être établis auprès d'un service créé par le Centre Départemental de Gestion.

Le Centre de Gestion de la Drôme a mis en place un tel service.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Centre des Gestion de la Drôme, afin de faciliter et d'améliorer nos démarches administratives, a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes :

- Traitement archivistique papier
- Traitement archivistique électronique
- Mise en conformité RGPD

Le détail des missions figure dans la convention unique.

Une grille tarifaire est également annexée à la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer à la convention unique du pôle archives, numérisation et RGPD gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1^{er} janvier 2022.

5. Proposition de renforcement du réseau électrique pour le projet Haut des Ramus (Energie SDED)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le dossier du Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme concernant une demande de raccordement pour le permis d'aménager déposé par Habitat Dauphinois, dans le cadre du projet immobilier Le Haut des Ramus situé Chemin du Bellevue à Moras en Valloire.

Le réseau électrique au droit des parcelles ne serait pas suffisant. Il conviendrait de réaliser un raccordement d'environ 85 mètres sur le domaine public jusqu'en limite de tènement (AE 5, 2, 3, 19).

Suivant la loi Urbanisme et Habitat, l'insuffisance de réseau électrique constitue un motif de refus de l'autorisation d'urbanisme.

Si la commune désire toutefois réaliser ce raccordement, elle doit solliciter l'intervention d'Energie SDED et s'engager à prendre en charge la participation forfaitaire restante.

Celle-ci est estimée à 9 608 € (montant pour l'instant indicatif, en attente d'étude plus précise basée sur le tracé techniquement réalisable).

Le code de l'urbanisme prévoit que ce montant est répercutable auprès du bénéficiaire au titre des articles L332-8 et L332-15. Habitat Dauphinois a déjà confirmé par écrit son accord pour sa prise en charge intégrale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme et s'engage à financer la participation au raccordement demandé (estimée à 9 608 €, sous réserve d'une étude plus précise), laquelle sera mentionnée dans l'arrêté de permis et répercutée auprès du pétitionnaire par émission d'un titre de recettes.

6. Demandes de subventions pour le changement des anciennes chaudières alimentant l'école élémentaire, l'ancienne perception et la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que, depuis de nombreuses années déjà, la commune œuvre pour les économies d'énergies sur ses réseaux et bâtis publics. Elle a progressivement rénové son parc d'éclairage public avec des horloges astronomiques, réalisé d'importants travaux de rénovation et d'isolation de ses bâtiments publics, installé des éclairages LED...

Elle a également entamé un travail conséquent pour sortir ses équipements des énergies fossiles de chauffage (chaufferie bois à l'ancienne gendarmerie avec DAH, à l'école maternelle et la bibliothèque, pompe à chaleur à la mairie, l'agence postale et la cantine).

La commune possède encore deux anciennes chaudières fioul alimentant la salle des fêtes et l'école élémentaire, ainsi que l'ancienne perception accueillant des associations.

Une étude d'opportunité a été réalisée en 2021 avec le SDED pour leur remplacement à court terme.

Celle-ci montre que le réseau en sous-sol est correctement calorifugé. En revanche, la sous-station alimentant le plancher chauffant de la salle des fêtes ne l'est pas.

Une vanne 3 voies motorisée au départ de la chaufferie est également préconisée.

Une unique chaufferie biomasse granulés permettrait d'alimenter les trois bâtiments.

Des dossiers de subventions et une consultation d'entreprises spécialisées sont nécessaires pour ces travaux possibles dès 2022. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 80 000 € HT.

Considérant le coût de ce projet et la nécessité de réaliser ces travaux rapidement compte-tenu de la vétusté des chaufferies fioul existantes, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme dans un premier temps, puis de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de l'Etat (DETR) et du SDED.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Point sur l'appel à candidature pour la réouverture d'une boulangerie

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier de la boulangerie.

Contrainte d'attendre la fin de la procédure judiciaire entre les anciens preneurs et le propriétaire, la commune a toutefois fait visiter les locaux aux candidats, sous contrôle de l'huissier désigné.

Après discussions, le propriétaire ne souhaite toutefois pas effectuer de travaux facilitant la reprise d'une activité commerciale. Force est de constater que la vétusté et la configuration des lieux ne correspondent plus aux besoins d'une boulangerie moderne.

La commune va donc s'engager sur une nouvelle localisation, dans le village pour rester accessible aux personnes les moins mobiles et en travaillant également la question du stationnement.

Il est déjà rassurant de voir que nous avons de potentiels repreneurs motivés et prêts à patienter.

Il est rappelé qu'un dépôt de pain continue d'être effectué au Panier des Saveurs.

8. Point sur les travaux, dossiers en cours et questions diverses

Travaux :

Travaux de réfection de voirie (chemin de la tonnellerie, abords ilots Moureton, Fontaine des Ramus, entrée aire sportive du parc. La montée de la Madone sera entièrement refaite après les travaux du Syndicat des eaux. Les bandes rugueuses en résine ont été refaites à l'entrée Ouest de la Rue Maurice Savin. La réfection/sécurisation des jeux de boules a également été réalisée.

Toiture de la salle des fêtes : le changement des cassettes acoustiques endommagées est programmé.

Nouveaux locaux du Club informatique. Déménagement effectué. Une plaque signalétique sera installée. Petite inauguration à prévoir avec les bénévoles.

Administratif/Services :

Installation d'un nouveau logiciel SIG (GéoCCPDA cadastre/urbanisme) en remplacement d'Intragéo (fin au 31/12/2021).

Retour sur le forum intercommunal de l'emploi tenu à Saint Rambert d'Albon.

Ecole : Bon début d'année avec les enseignantes. Cross scolaire prévu le 22 octobre avec remise des coupes vers 11h.

Cantine : satisfaction du nouveau prestataire. Bonne qualité des repas.

Collège St-Sorlin : problématique heure d'arrivée du car et ouverture du collège. Monsieur le Maire va saisir le Principal.

SIRCTOM : entrée en vigueur de nouvelles consignes de tri.

Associations :

Reprise des séances de l'Atelier équilibre (environ 16 participants).

Retour sur l'assemblée générale de Valloire Loisirs et Salon des jeunes de septembre à Lens-Lestang.

Retour sur l'assemblée générale de l'Ecolline : un nouveau bureau est élu avec Mme Marmonier élue présidente. La randonnée pédestre est annulée cet automne.

Festivités :

Défilé 11 novembre : présence d'un maximum d'élus souhaitée (1^{er} défilé en présentiel depuis la crise sanitaire).

Cérémonie Vœux à la population : Samedi 8 janvier 2021 à 11h. Remise invitation en mains propres aux nouveaux habitants.

Rencontre avec Aline Delacour, présidente de l'Art et la Matière. Prochaine Exposition du 28 mai au 12 juin 2022. Inauguration à Moras-en-Valloire le 28 mai à 11h.

Petit Salon de peinture de Renée Mazallon les 25 et 26 juin 2022.

Quelques dates :

- Assemblée générale Comité FNACA à Lens-Lestang le 13 octobre.
- Assemblée générale Amicale Boules le 15 octobre.
- Réunion Conseil municipal Junior le 16 octobre.
- Congrès Maires de la Drôme à Valence le 19 octobre.
- Cross scolaire le 22 octobre.
- Soirée Pyjama Bibliothèque à la salle des fêtes le 27 octobre.
- Visite Mme Mouton au CIS La Valloire le 29 octobre.
- Réunion Conseil municipal Junior le 6 novembre.
- Conseil école le 8 novembre.
- Défilé du 11 novembre à 11 heures.
- Conférence sur les graffitis des Zouaves par Moras en valeur le 13 novembre.
- Réunion équipe Bibliothèque le 15 novembre.
- Congrès Maires de France à Paris du 16 au 18 novembre.
- Repas des aînés le 27 novembre.
- Spectacle Valloire Loisirs le 7 décembre.
- Retraite aux flambeaux Comité des fêtes le 8 décembre.

Prochaines réunions du Conseil municipal :

Mardi 23 Novembre 2021 à 18h30 et Vendredi 10 Décembre 2021 à 18h30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.